

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 3 novembre 2020

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES (à partir de DEL2020_258) - Fatima BIZINE - Marc GATTI - Sabine JACOB-NEUVILLE (à partir de DEL2020_258) - Annie LADIRAY (à partir de DEL2020_258) - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Marie-Laure CARDINAL - Christel CHAINEAUD

Absents ayant donné procuration :

Benoît RAUTUREAU procuration à Ludovic BIDEAU
Isabelle DULAURENS procuration à Maxime MARROT
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE (jusqu'à DEL2020_257)
Sabine JACOB-NEUVILLE procuration à Caroline BENARD DENDE (jusqu'à DEL2020_257)
Annie LADIRAY procuration à Stéphane MARI (jusqu'à DEL2020_257)
Dominique MOUSSOURS-EYROLLES procuration à Fatima BIZINE
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ procuration à François SZTARK
Eva MILLIER procuration à Marie-Claire KARST
Cédric TERRET procuration à Laure CURVALE

Secrétaire de séance : Franck RAYNAL

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2020

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2020_254 : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de la réponse apportée par Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_255 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal décide de proposer la liste jointe en annexe afin qu'il soit procédé à la désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_256 : Adhésions de la Ville de Pessac à divers organismes et associations

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les adhésions aux différentes associations répertoriées dans la liste jointe,
- d'autoriser le versement des adhésions et ou cotisations annuelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ces adhésions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_257 : Convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales - Avenant n°2

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Pessac et la Préfecture de la Gironde pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs et notamment l'avenant précité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_258 : Exercice 2020 - Approbation de la décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°1,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes CARDINAL, CHAINEAUD, CURVALE, CAZAUX, BRIDIER, TOURNEPICHE et MM. TERRET, RISTIC, NOUHOU, MESSE, CERNIER et SAINT-PASTEUR votent contre.

aff n°DEL2020_259 : Exercice 2020 - Pertes sur créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 23 407,55 €, des produits communaux précités,
- de prendre acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 1 986,69 €,
- de décider que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2020, de deux mandats imputés respectivement à l'article 6541 (Créances admises en non valeur) et à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_260 : Utilisation des crédits pour dépenses imprévues

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues, comme suit :

- 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement : - 25 000,00 €
- 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : + 25 000,00 €, dans le cadre de l'accompagnement estival des quartiers défavorisés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_261 : Provision pour créances douteuses

Le Conseil Municipal décide :

- d'opter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à compter de l'exercice 2020, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

EXERCICE DE PRISE EN CHARGE DE LA CRÉANCE	TAUX DE DEPRECIATION
N-1 et N-2	0 %
N-3	25 %
N-4	50 %
N-5	75 %
Antérieur	100 %

- de dire que les dotations de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » seront ouvertes annuellement lors du budget primitif,

- d'inscrire la provision pour l'exercice 2020 de 26 061,20€ à titre exceptionnel à la décision modificative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_262 : Exercice 2020 - Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes CARDINAL, CHAINEAUD, CURVALE, CAZAUX, BRIDIER, TOURNEPICHE et MM. TERRET, RISTIC, NOUHO, MESSE, CERNIER et SAINT-PASTEUR votent contre.

aff n°DEL2020_263 : Exercice 2020 - Répartition n°5 des crédits des subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Cem ORUC ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2020_264 : Adjoint(e) à la directrice de la communication - Recrutement d'un contractuel de catégorie A

Le Conseil Municipal décide de pourvoir ce poste à temps complet par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-3-2° de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de trois ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes CARDINAL, CHAINEAUD, CURVALE, CAZAUX, BRIDIER, TOURNEPICHE et de MM. TERRET, RISTIC, NOUHO, MESSE, CERNIER et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2020_265 : Remboursement au réel des frais de repas engagés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire. Ce remboursement au réel des frais de repas est conditionné par la production de justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_266 : OIM Bordeaux Inno Campus - Opération Saige Montaigne Compostelle – Ouverture de la concertation préalable à une opération d'aménagement - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les objectifs poursuivis du projet urbain,
- d'approuver les modalités de concertation exposées dans la délibération,
- d'autoriser l'ouverture de la concertation à l'initiative de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes CARDINAL, CHAINEAUD, CURVALE, CAZAUX, BRIDIER, TOURNEPICHE et MM. TERRET, RISTIC, NOUHO, MESSE, CERNIER et SAINT-PASTEUR votent contre.

aff n°DEL2020_267 : Allée des Tulipes - Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle HA 148 en vue de sa cession

Le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation la parcelle HA 148,
- de décider de son déclassement du domaine public communal en vue de la cession,
- de confirmer la cession au prix de 5 390 € à la société IMMO CARE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_268 : Centre d'activités des Echoppes - Acquisition des locaux professionnels de la SCI des Echoppes

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des lots 5, 8, 9, 10 et 11 du bâtiment F cadastré BM 274 auprès de la SCI des Échoppes ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes CARDINAL, CHAINEAUD, CURVALE, CAZAUX, BRIDIER, TOURNEPICHE et MM. TERRET, RISTIC, NOUHO, MESSE, CERNIER et SAINT-PASTEUR votent contre.

aff n°DEL2020_269 : Mise en œuvre de la collecte sélective des livres par apport volontaire

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite pour la collecte sélective des livres avec Bordeaux Métropole et Le Livre Vert,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_270 : Participation de la commune au fonctionnement du groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption - Renouvellement de la convention et participation financière 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'école Jeanne d'Arc Assomption pour le versement de la participation communale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de Gestion des Établissements Assomption,
- d'approuver le versement d'une subvention de 290 198 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MM. ORUC, RISTIC et Mme CURVALE ne prennent pas part au vote.

La séance est levée à 23h00.